



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 26/05/2021

DENGUE À LA RÉUNION : l'épidémie se poursuit à un niveau élevé

Du 10 au 16 mai, 2074 cas de dengue ont été confirmés. L'épidémie se poursuit à un niveau élevé malgré le début de l'hiver austral (près de 2 000 cas confirmés chaque semaine depuis 4 semaines). Elle touche l'ensemble du territoire. Les secteurs Ouest (Saint-Paul) et Sud (Saint-Joseph et Saint-Pierre) sont les plus impactés.

La préfecture, l'ARS et Santé Publique France ont le regret d'annoncer ce 12 mai le décès d'un patient survenu ces derniers jours et directement lié à la dengue.

A ce stade, il n'est pas encore possible de déterminer si le pic épidémique a été atteint.

Les autorités rappellent l'importance de se protéger des piqûres de moustiques (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs...). Une seule piqûre suffit pour être malade. Par ailleurs, il est recommandé de consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes évocateurs et de ne pas hésiter à consulter de nouveau en cas d'aggravation de son état de santé.

Situation de la dengue au 26 mai 2021

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

Le secteur Ouest comptabilise 70% des cas déclarés sur l'île. Saint-Paul est la commune où le virus circule le plus (+ de 35% des cas), devant Le Port et La Possession (environ 15% des cas chacune)

Dans le Sud, le nombre de cas reste élevé à Saint-Joseph, il progresse à Saint-Pierre et se stabilise au Tampon.

Le Nord de l'île comptabilise environ 10% des cas, majoritairement à Saint-Denis (stable).

Toutes les communes de l'Est rapportent des cas mais en faible nombre. Toutefois, sur la commune de Saint-André, le nombre de cas a plus que doublé sur les deux dernières semaines (passant de 13 à 31 cas signalés).

Depuis le 1^{er} Janvier 2021

- **16 198 cas confirmés**
- **402 hospitalisations**
- **2 383 passages aux urgences**
- **11 décès** directement liés à la dengue

Des regroupements de cas ont été identifiés dans les communes (quartiers) suivantes :

REGION OUEST

- **Le Port** (ZAC Mascareigne, Manès, Satec, SIDR Basse et Haute, Ariste Bolon, Saint Ange d'Oxile, Vieille ville, Magellan, ZAC 1, Orée du Bois, ZUP 1, Lot Sedre, Piscine, Say, Magellan, Cœur Saignant Haut, Cœur Saignant Bas, Rivière des Galets, ZAC Rivière des Galets)
- **La Possession** (Fond de Bac, Zac Rivière des Galets, Moulin Joli, Sainte Thérèse, Cap Noir, Dodin, Pichette, Chemin des Lataniers, Cité Jacques Duclos, Ville, Camp Magloire, Tamarin Sarda, Le Vingt Septième, Vingt-Huitième, Dos d'Âne)
- **Saint Paul** (Cambaie, Parc de la Poudrière, La rue Jacquot, L'Etang, La Plaine, Bois de Nèfles, Bouillon, Sans Souci, Jacquot, Centre-ville, Gare Routière, La Baie, Bellemène, Bois Rouge, Le Bois de Nèfles, Le Guillaume, Plateau Caillou, Le Petit Bernica, Fleurimont, Tamatave, l'Eperon, Tamatave, Saint-Gilles les hauts, Tan Rouge, Villèle, La Saline, Ermitage, Fond Puits, Barrage, Le Grai-noire, Ho FoMont Roquefeuil, Carrosse, Trou d'eau, Les Filaos, Bruniquel, La Saline les Bains, Trou d'eau, Lotissement Bellevue, Lotissement Gayette, L'Ermitage les Hauts, Lot Bellevue, Bruniquel, Saint-Gilles-les bains, grand fond, Les Coquillages, Boucan, Fond de Puits)
- **Trois Bassins** (La Grande Ravine, Le Bois de Nèfles)
- **Saint Leu** (La Fontaine, Portail, Piton, Maduran)

REGION SUD

- **Saint-Joseph** (Les Jacques, La Cayenne, Ville, Le Butor, Bois Noirs, Le Goyave, Langevin)
- **Saint-Pierre** (La Ravine des Cabris, Bois Noirs, Basse Terre les Bas, Monvert)
- **Les Avirons** (La Ravine Sèche, Barouty)
- **L'Etang Salé** (Pied des Roches)
- **Le Tampon** (Trois Mares, Le dix-septième)
- **Petite Ile** (La Ravine du Pont)

REGION NORD

- **Saint-Denis** (Domenjod, Ilet la Source, La Bretagne (partie Basse), Moufia, Sainte Clotilde, Le Chaudron, Château Morange, Ville, Saint-Jacques, Vauban, La Providence, Bellepierre, La Montagne Lotissement du Golfe et quartier du Cap Bernard)
- **Sainte-Marie** (La Grande Montée)
- **Sainte-Suzanne** (La ravine des Chèvres)

REGION EST

- **Saint-André** (Les Manguiers, ville)

Recommandations pour lutter contre la dengue

La dengue ne se transmet pas de personne à personne. La transmission se fait par **les moustiques**. Aussi, les autorités sanitaires recommandent de :

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques, y compris durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes :**
 - Utilisation de répulsifs,
 - Installation de moustiquaires,
 - Port de vêtements longs,
 - Utilisation de diffuseurs.

Continuez à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement ; plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.

- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile, vérifier les gouttières...
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...) et **réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale** prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.

SI VOUS ETES MALADE

Afin de **prévenir les formes graves de la dengue**, il vous est recommandé de :

- **Surveiller votre état de santé**, particulièrement entre le 4^{ème} et le 8^{ème} jour de la maladie
- **Consulter leur médecin traitant ou un service d'urgence** devant la présence des signes et symptômes suivants :
 - douleurs abdominales sévères
 - vomissements persistants
 - impossibilité de s'alimenter/s'hydrater
 - grande fatigue
- **Vous rendre à l'hôpital en cas de dégradation de son état de santé** survenant entre le 3^{ème} et le 8^{ème} jour après le début des signes :
 - apparition de signes digestifs,
 - sensation de mal être,
 - forte diminution de la pression artérielle, accompagnée d'agitation, de pâleur et de perte de conscience, pouvant engager le pronostic vital.

Les formes sévères de dengue touchent tous les âges : nourrissons, enfants, adultes et personnes âgées.

Elles surviennent aussi bien chez des personnes en bonne santé que chez des personnes qui présentent des comorbidités. Les enfants de moins de deux ans, dont les parents pensent qu'ils pourraient avoir la dengue, doivent être de préférence pris en charge en milieu hospitalier.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le Facebook **Ensemble contre les moustiques** : <https://www.facebook.com/Ensemblecontrelesmoustiques>